

LAMANTIN (MAURITANIE)

L'opération *Lamantin*, déclenchée en Mauritanie dans les dernières semaines de l'année 1977, demeure un exemple des nouvelles capacités de projection des forces aériennes françaises, en particulier sur le continent africain, dont les leçons serviront par la suite dans l'élaboration des opérations *Manta* et *Épervier* au Tchad.

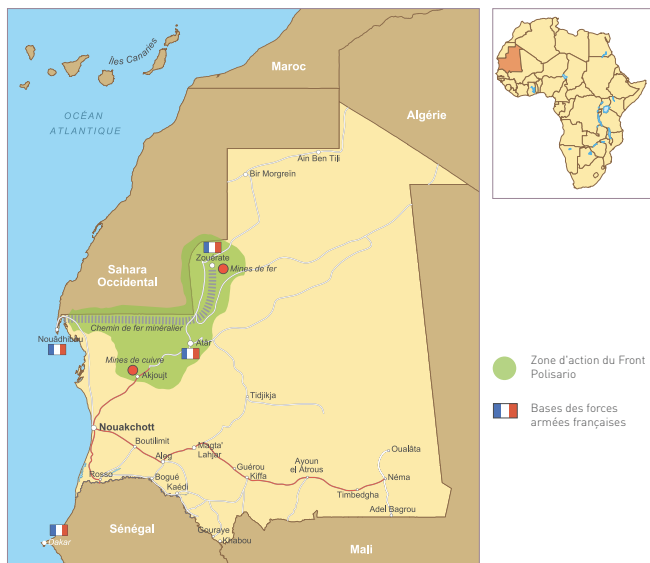
Depuis les accords de Madrid de novembre 1975, le Maroc et la Mauritanie se sont partagé l'ancienne colonie espagnole du Rio de Oro, un territoire d'environ 300 000 km² aux riches gisements de phosphate que revendique le mouvement de libération Front Polisario, qui a vu le jour au Sahara occidental en 1973. Soutenu par l'Algérie, le Polisario se lance au printemps 1976 dans des actions audacieuses s'appuyant sur des éléments mobiles sahraouis équipés de Land Rover, d'armes automatiques, de canons et de missiles sol-air qui atteignent même Nouakchott, capitale de la Mauritanie.

L'année suivante, ces attaques s'amplifient, se concentrant le long de la voie ferrée Zouerate-Naouadhibou, par laquelle transite le minerai mauritanien indispensable à l'économie du pays. Le Polisario, usant de méthodes de guérilla, surprend son adversaire là où il ne l'attend pas, pour mieux se fondre ensuite dans les sables du désert, et n'hésite pas à enlever des ressortissants français. Tous ces événements sont générateurs d'une instabilité dangereuse dans une zone traditionnellement d'influence française.

Dès septembre 1977, deux Breguet Atlantic de l'aéronavale, basés à Dakar, sont chargés de la surveillance de la voie ferrée Zouerate-Naouadhibou. Un mois plus tard, la France s'engage dans la région, mettant en place un dispositif à dominante air, confié au général Michel Forget, mais qui ne peut être déployé que pour des actions ponctuelles avec l'accord du gouvernement français. Les effectifs, de près de 350 hommes, proviennent à la fois des armées de l'air et de terre. Quatre commandos d'une quinzaine de parachutistes, disséminés sur quelques points stratégiques, ont pour mission de prévenir et de guider les avions sur les objectifs.

Les appareils engagés sont peu nombreux : huit Jaguar A venant du Togo et de métropole, des ravitailleurs Boeing C.135-F, auxquels s'ajoutent des Breguet Atlantic, chargés de détecter les colonnes ennemies et de guider les Jaguar, tandis que des C.160 Transall et des DC 8 du COTAM apportent le soutien logistique indispensable. Un soin tout particulier est apporté au réseau de transmission nécessaire à une liaison constante entre le Transall, véritable poste de commandement volant du général Forget, les éléments en place sur le terrain, mais aussi le poste de commandement avancé de Nouakchott, le poste de commandement de Ouakam et l'état-major des Armées, à Paris.

L'opération *Lamantin* est déclenchée le 22 novembre 1977, alors que le général Forget rejoint son PC de Nouakchott. L'engagement des Jaguar, C.135-F et



Opération Lamantin.

Breguet Atlantic relève d'une organisation complexe : une fois les forces du Polisario repérées en action par les Breguet, les Jaguar, basés à Dakar – soit à 1000 ou 1500 km de leur objectif –, interviennent sur autorisation du gouvernement français. Un délai d'au moins deux heures s'écoule donc entre le déclenchement de l'action et l'arrivée effective des Jaguar sur le théâtre d'opération. Ces missions, qui durent entre quatre et cinq heures, nécessitent par ailleurs environ trois ravitaillements en vol. La première entrée en action des Jaguar se déroule le 2 décembre 1977, alors qu'une colonne du Polisario assaille le poste mauritanien de Boulanouar. Un Breguet Atlantic suit la trace la colonne lors de son repli tandis que les Jaguar sont appelés à la rescousse, sans toutefois recevoir l'autorisation d'engager le tir. Ce n'est que le 12 décembre que le dispositif *Lamantin* donne sa pleine mesure. Cette fois, une cinquantaine

de véhicules du Polisario sont surpris attaquant le train minéralier de Zouerate. Traquée par un Breguet Atlantic, la colonne doit essuyer le tir de Jaguar équipés de canons de 30 mm, à la vitesse de 850 km/h. Les Sahraouis ripostent à l'aide de fusils d'assaut Kalachnikov, dangereux à basse altitude, de missiles sol-air SA-7 « Grail » et d'engins lourds bitubes ZPU2 de 14,5 mm. Les Jaguar incendient une quinzaine de véhicules ennemis au cours de passes au canon. Le lendemain, le général Forget, qui a fait suivre la colonne par un Breguet Atlantic, ordonne de renouveler l'attaque. Toutefois, les Jaguar, après avoir décollé de Dakar, ne sont pas autorisés à entrer en action et doivent regagner leur base. Le feu vert enfin accordé en milieu d'après-midi, les Jaguar se dirigent vers Tindouf, en Algérie, direction vers laquelle la colonne bat en retraite. Les pilotes français détruisent cette fois une vingtaine de véhicules et affrontent les tirs nourris de SA-7. En deux jours, le Polisario perd



Équipage Atlantic à son poste. © ECPAD

les trois quarts de ses véhicules, preuve évidente de l'efficacité des méthodes mises en place et du succès du dispositif *Lamantin*. Une dernière opération est menée avec succès, les 2 et 3 mai 1978, sous les ordres du général Maffre, successeur du général Forget, pour venir en aide à l'armée mauritanienne harcelée depuis début janvier par les Sahraouis dans le poste de Choum. Après cette ultime intervention, les politiques prennent le relais, tandis que la Mauritanie abandonne toute prétention sur le Sahara occidental et qu'un cessez-le-feu est conclu en octobre avec le

Polisario. Le dispositif reste toutefois en place jusqu'en mai 1980.

■ Marie-Catherine Villatoux

◆ BIBLIOGRAPHIE
Général Michel FORGET, « Mauritanie 1977 : Lamantin, une intervention extérieure à dominante air », *Revue historique des armées*, mars 1992, n° 186, p. 9-99 • *Id.*, *Nos forces aériennes en OPEX. Un demi-siècle d'interventions extérieures*, Paris, Economica, 2013.
◆ VOIR AUSSI : xxxxxxxx
xxxxxxx

LIBAGE (IRAK)

Après le succès de l'opération alliée *Tempête du désert* en Irak, la rébellion des Kurdes du Nord reprend de plus belle contre le régime de Saddam Hussein. Une répression féroce s'abat sur elles, les populations kurdes fuient vers les montagnes en direction de la Turquie. Plusieurs centaines de milliers de réfugiés kurdes sont ainsi parqués dans des conditions de misère effroyables.

Exigeant l'arrêt de cette répression inique, la France saisit l'ONU le 2 avril 1991, au nom du devoir d'ingérence humanitaire. Le 5 avril, l'ONU vote de la résolution 688, exigeant l'arrêt de la répression contre les Kurdes et la liberté de passage pour l'aide humanitaire à leur profit. Tous les États membres sont appelés à participer à cette mission qui consiste en une contribution et une participation à